



LETTRE OUVERTE

Juin 2024

Stérilisations imposées : des actions pour regagner la confiance

La publication d'un rapport de recherche sur le consentement libre et éclairé et les stérilisations imposées de femmes des Premières Nations et Inuit, à l'automne 2022, a créé une onde de choc pour plusieurs. Il faisait état de situations inadmissibles, vécues par une trentaine de femmes des Premières Nations et Inuit, ici même au Québec, au cours des dernières décennies. Certaines d'entre elles confiaient avoir subi des interventions gynécologiques ou obstétricales à leur insu; d'autres décrivaient les pressions exercées par le personnel médical pour qu'elles consentent à une stérilisation. Ces situations difficiles voire inacceptables ont entraîné des conséquences importantes pour ces femmes.

Ce rapport formulait plusieurs recommandations, notamment à l'endroit du Collège des médecins du Québec, qui s'est engagé à y donner suite par la voie d'un groupe de réflexion, composé de médecins et de trois membres originaires des Premières Nations. Un plan d'action concret a été élaboré, visant à enrayer ces actes répréhensibles. En tant que membres de ce groupe, nous sommes satisfaits aujourd'hui des sept actions qu'il propose. Ces actions sont un premier pas vers un réel changement.

Un plan en sept points

Dans son rapport, le groupe de réflexion a mis de l'avant sept recommandations pour rebâtir la confiance des femmes autochtones envers le réseau de la santé :

- Déployer un plan d'action pour s'attaquer à l'enjeu des stérilisations et des interruptions de grossesse imposées aux femmes des Premières Nations et Inuit;
- Ajouter un préambule au *Code de déontologie des médecins* pour en teinter tous les articles et proscrire toute discrimination basée sur la culture et l'identité;
- Rendre obligatoire une formation de base en sécurisation culturelle des soins de santé pour les professionnels des directions des enquêtes et de l'inspection professionnelle du Collège des médecins;
- Promouvoir cette formation auprès de l'ensemble des médecins;
- Revoir et bonifier le contenu de la formation sur le consentement aux soins;
- Informer le public et les médecins des initiatives mises en place par le Collège des médecins;
- Déployer des outils de sensibilisation en matière de santé reproductive en collaboration avec les réseaux des Premières Nations et Inuit.

Regagner la confiance

Ces gestes d'humilité culturelle visent à reconstruire des ponts avec des communautés trop souvent marginalisées au sein du réseau de la santé. Il n'existe pas de solution magique pour ressouder un lien de confiance effrité. Nous croyons toutefois qu'il n'est jamais trop tard pour faire le premier pas.

Le Collège des médecins a pour mission première de protéger le public. Pour qu'il assume pleinement son rôle, les situations jugées problématiques doivent lui être signalées. Les membres du personnel soignant qui sont témoins de comportements ou de gestes inadéquats ont aussi la responsabilité de les dénoncer. La parole de femmes des Premières Nations et Inuit doit continuer d'être au cœur des recherches menées sur des problématiques qui les concernent de près. Alors que certaines erreurs du passé ne peuvent être corrigées, le présent est entre nos mains. C'est en partageant nos savoirs et nos expertises, et surtout en brisant le silence, qu'émergeront des solutions communes. Ensemble, faisons en sorte que les mots « Plus jamais! » deviennent une réalité.

Mauril Gaudreault, M.D., président du Collège des médecins du Québec

Suzy Basile, professeure à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les enjeux relatifs aux femmes autochtones et coauteure du rapport Consentement libre et éclairé et les stérilisations imposées de femmes des Premières Nations et Inuit au Québec